

CONVOCATION

SOCIETE INDUSTRIELLE DES TEXTILES

SITEX

SA au capital de 23.063.300 Dinars

Matricule fiscal : 010168FAM000 « » Registre de commerce : B 128771996

Siège social : Avenue Habib Bourguiba

- KSAR HELLAL -

Les actionnaires de la Société Industrielle des Textiles, sont convoqués le mercredi 29 juin 2022 à 9 heures à l'Hôtel Sheraton, Avenue Ligue Arabe, 1002 Belvédère Tunis, en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture de rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2021.
2. Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes sur l'exercice 2021.
3. Approbation des états financiers clos le 31 décembre 2021.
4. Approbation, s'il y a lieu, des conventions règlementées.
5. Affectation du résultat de l'exercice 2021.
6. Quitus aux membres du Conseil d'Administration pour la gestion de l'exercice 2021.
7. Fixation des jetons de présence de l'exercice 2022.
8. Fixation de la rémunération des membres du comité permanent d'audit pour l'exercice 2022.
9. Renouvellement du mandat de 2 administrateurs
10. Pouvoir pour les formalités

En application des dispositions statutaires, ne peuvent assister ou se faire représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle que les actionnaires inscrits sur les registres de la Société huit jours avant la date de l'Assemblée et dont chacun possède au moins 10 actions.

Les actionnaires propriétaires de moins de 10 actions, pourront se réunir pour former le nombre d'actions nécessaires et se faire représenter par l'un d'eux muni d'un pouvoir spécial.

Le Président du Conseil d'Administration.

La Société Industrielle des Textiles << SITEX >> publie, ci-dessous, les résolutions telles qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le mercredi 29 juin 2022.

PREMIERE RESOLUTION

Après lecture du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée et du rapport général des Commissaires aux comptes sur l'exercice 2021, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve le rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité.

Cette résolution est

DEUXIEME RESOLUTION

Après avoir pris connaissance des comptes sociaux, présentés conformément au système comptable des entreprises 1997 « SCE 1997 » et du rapport général des commissaires aux comptes, l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle approuve les états financiers arrêtés au 31 décembre 2021 tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution est

TROISIEME RESOLUTION

Après lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les opérations visées aux articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales, l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle approuve les dites opérations.

Cette résolution est

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration de leur gestion relative à l'exercice 2021.

Cette résolution est

CINQUIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de reporter à nouveau le bénéfice de l'exercice 2021 comme suit :

Résultat reporté 2020	(18 887 938.274) Dinars
Bénéfice de l'exercice 2021	790 332.507 Dinars
Résultats reportés à fin 2021	(18 097 605.767) Dinars

Cette résolution est

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire maintient la rémunération des membres du comité permanent d'audit de l'exercice 2022 à 13 500 dinars, à charge pour le Conseil d'Administration de répartir cette somme entre les membres de ce comité.

Cette résolution est

SEPTIEME RESOLUTION

Après avoir constaté l'expiration du mandat d'Administrateur de la TSB, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de le renouveler en cette même qualité, pour une période de trois ans, finissant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire devant délibérer sur les comptes de l'exercice 2024.

Cette résolution est

HUITIEME RESOLUTION

Après avoir constaté l'expiration du mandat d'Administrateur de Maître Faten GUEMRI, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de le renouveler en cette même qualité, pour une période de trois ans, finissant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire devant délibérer sur les comptes de l'exercice 2024.

Cette résolution est

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe les jetons de présence de l'exercice 2022 à 72 000 dinars, à charge pour le Conseil d'Administration de répartir cette somme entre ses membres, ainsi qu'il avisera.

Cette résolution est

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au porteur d'une copie d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée, tout pouvoir, pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publication légale ou de régularisation.

Cette résolution est

CONVOCATION

SOCIETE INDUSTRIELLE DES TEXTILES SITEX

SA au capital de 23.063.300 Dinars
Matricule fiscal : 010168FAM000 « » Registre de commerce : B 128771996
Siège social : Avenue Habib Bourguiba
- KSAR HELLAL -

Les actionnaires de la Société Industrielle des Textiles, sont convoqués le jeudi 16 juin 2022 à 9 heures à l'Hôtel Sheraton, Avenue Ligue Arabe, 1002 Belvédère Tunis, en Assemblée Générale Ordinaire réunie extraordinairement à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification de la cooptation en qualité d'Administrateur de Maître Faten GUEMRI.
2. Nomination de M. Amor EL GODHBANE, Administrateur indépendant de SITEX.
3. Pouvoir pour les formalités

En application des dispositions statutaires, ne peuvent assister ou se faire représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle que les actionnaires inscrits sur les registres de la Société huit jours avant la date de l'Assemblée et dont chacun possède au moins 10 actions.

Les actionnaires propriétaires de moins de 10 actions, pourront se réunir pour former le nombre d'actions nécessaires et se faire représenter par l'un d'eux muni d'un pouvoir spécial.

Le Président du Conseil d'Administration.

La Société Industrielle des Textiles << SITEX >> publie, ci-dessous, les résolutions telles qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire réunie extraordinairement qui se tiendra le jeudi 16 juin 2022.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie extraordinairement ratifie la cooptation de Mme Faten GUERMI en qualité d'Administrateur, et ce, pour la durée restant à courir du mandat de Madame Amel RIHANE, Administrateur Démissionnaire, soit jusqu'au jour de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle devant délibérer sur les comptes de l'exercice 2021.

Cette résolution est adoptée à.....

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie extraordinairement décide de nommer M. Amor EL GODHBANE en qualité d'Administrateur indépendant de SITEX et ce pour une période de trois ans, finissant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire devant délibérer sur les comptes de l'exercice 2024.

Cette résolution est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie extraordinairement confère au porteur d'une copie d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée, tous pouvoirs, pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publication légale ou de régularisation.

Cette résolution est adoptée à